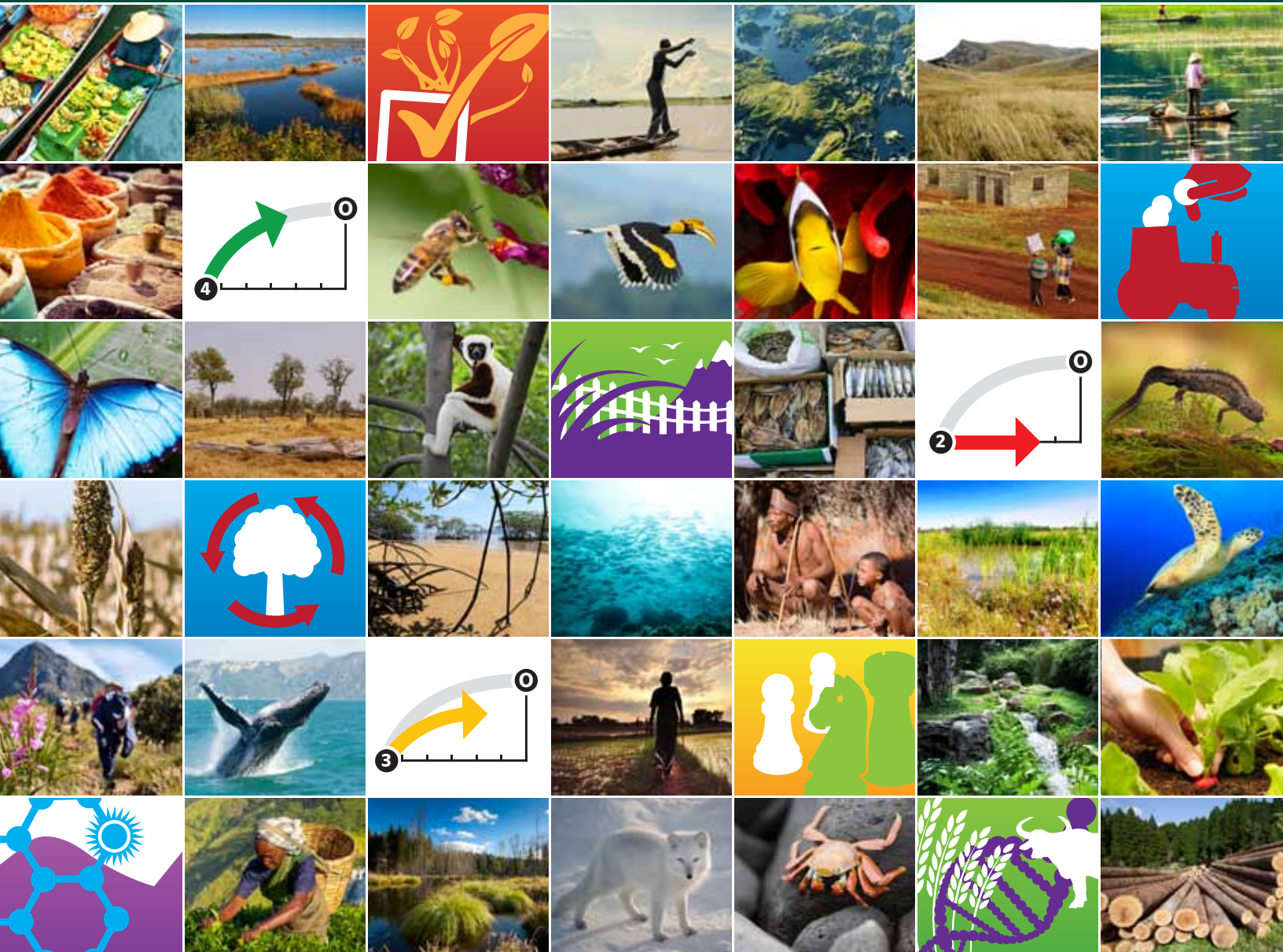


# Perspectives mondiales de la diversité biologique 4

## Résumé et conclusions



Convention sur la  
diversité biologique



© Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

*La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique – Résumé et conclusions* (ISBN-92-9225-569-X) est une publication d'accès libre, sous réserve des conditions de la licence d'attribution de Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). Le droit d'auteur est retenu par le Secrétariat.

*La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* est librement accessible sur Internet: [www.cbd.int/GBO4](http://www.cbd.int/GBO4). Les utilisateurs sont autorisés à télécharger et réutiliser, imprimer, modifier, distribuer et/ou copier le texte, les chiffres, les graphiques et les photos du *GBO4*, à condition d'attribuer le matériel à sa source originale.

Les appellations employées dans cette quatrième édition des Perspectives de la diversité biologique et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou de ses limites territoriales.

Référence à citer:

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2014) *4<sup>ème</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique – Résumé et conclusions*. Montréal, 20 pages.

Pour plus de renseignements, prière de contacter:

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Centre de commerce mondial

413 rue St. Jacques, bureau 800

Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Téléphone: 1 (514) 288 2220

Télécopieur: 1 (514) 288 6588

Courrier électronique: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)

Site Web: <http://www.cbd.int>

Toutes les photographies © utilisées sont sous licence de Shutterstock.com

Mise en page et composition: Em Dash Design [www.emdashdesign.ca](http://www.emdashdesign.ca)

Imprimé par ICAO sur papier sans chlore fabriqué à partir de pâte à papier provenant de forêts gérées de manière durable, en utilisant des encres d'origine végétale et un couchage à base d'eau.

La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été élaborée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique avec le soutien du Groupe consultatif sur le GBO-4 et le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et en étroite collaboration avec de nombreuses organisations partenaires et personnes membres de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de réseaux scientifiques, qui ont consacré leur temps, leur énergie et leurs connaissances spécialisées à la préparation du GBO-4. Les remerciements ainsi que la liste complète des références sont disponibles dans le rapport principal. Le rapport principal contient également des actions supplémentaires proposées pour favoriser l'atteinte de chacun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été publiée grâce aux contributions financières et en nature de l'Allemagne, du Canada, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Union européenne.





“Cette quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique démontre qu’en menant une action concertée à tous les niveaux, nous pouvons atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020). Si nous y parvenons, il sera beaucoup plus facile de mener à bien les grands chantiers prioritaires que sont l’élimination de la pauvreté, l’amélioration de la santé et l’approvisionnement de tous en énergie, en nourriture et en eau potable.”

**Ban Ki-moon**  
Secrétaire général des Nations Unies



“Les mesures visant à réduire les impacts négatifs sur la diversité biologique peuvent engendrer une multitude de bénéfices sociétaux et jeter les bases d’une transition socio-économique orientée vers un modèle de développement plus durable et inclusif. Selon ce modèle, la valeur économique de la biodiversité est directement comptabilisée, offrant ainsi de réels incitatifs aux décideurs, afin qu’ils veillent à ce que nos forêts, océans, rivières et la riche multitude d’espèces qu’ils abritent soient gérés de manière responsable.”

**Achim Steiner**  
Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement



“Le GBO-4 nous montre que l’action ne se fait pas par des remèdes miracles, mais grâce à des stratégies qui tiennent compte simultanément des multiples causes de l’appauvrissement de la biodiversité. Les mesures nécessaires sont diverses: intégration des valeurs de la biodiversité dans la politiques; réforme des incitations économiques; application des règlements; participation des communautés autochtones et locales, des parties prenantes et du secteur privé; conservation des espèces menacées d’extinction et des écosystèmes. Nos efforts peuvent et doivent être renforcés par la compréhension des liens essentiels qui existent entre la diversité biologique et le développement durable.”

**Bráulio Ferreira de Souza Dias**  
Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique





## Messages clés

Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Certains éléments des objectifs, tels que protéger au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures sont en bonne voie de réalisation.

Cependant, dans la plupart des cas, ces progrès ne suffiront pas pour réaliser les objectifs établis pour 2020, et des mesures additionnelles sont nécessaires pour maintenir le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique sur la bonne voie. Les principales mesures recommandées pour réaliser chaque objectif sont énumérées ci-dessous.

Les extrapolations pour un éventail d'indicateurs révèlent que, sur la base des tendances actuelles, les pressions sur la biodiversité continueront de s'accroître au moins jusqu'en 2020, et que la biodiversité poursuivra son déclin. Cela en dépit du fait que les mesures prises par la société face à l'appauvrissement de la biodiversité s'amplifient considérablement, et que, à la lumière des plans et engagements nationaux, elles devraient continuer à augmenter pour le restant de la décennie. L'explication de ce phénomène repose probablement en partie sur le fait qu'il faut du temps pour que des mesures favorables produisent des résultats positifs observables. Cependant, il se pourrait également que les mesures soient insuffisantes par rapport aux pressions pour pouvoir surmonter les impacts croissants des moteurs de la perte de biodiversité.

La réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité ne peut être abordée séparément, car certains objectifs dépendent fortement de la réalisation d'autres objectifs. Des mesures à l'appui de certains objectifs auront une influence particulièrement forte sur la réalisation des autres. Il s'agit en particulier des objectifs visant les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité (de manière générale, les objectifs au titre du But stratégique A), l'élaboration de cadres nationaux pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Objectif 17), et la mobilisation de ressources financières (Objectif 20).

La réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuerait considérablement à la solution des grandes priorités mondiales abordées dans les discussions actuelles sur les objectifs de développement durable de l'après 2015, à savoir réduire la faim et la pauvreté, améliorer la santé humaine, et assurer un approvisionnement durable d'énergie, de nourriture et d'eau potable. L'intégration de la biodiversité à l'ensemble des objectifs de développement durable, qui fait actuellement l'objet de discussions, permettra d'inclure la biodiversité dans le processus de prise de décisions.

Des moyens plausibles existent pour réaliser la vision 2050 qui prévoit de mettre fin à la perte de biodiversité, conjointement aux objectifs clés de développement humain, à la limitation du réchauffement climatique à 2 degrés Celsius, et la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Cependant, la réalisation de ces objectifs conjoints nécessite de profonds changements sociétaux, y compris une utilisation beaucoup plus efficace des terres, de l'eau, de l'énergie et des matières premières, un réexamen de nos habitudes de consommation, et en particulier une transformation majeure des systèmes alimentaires.

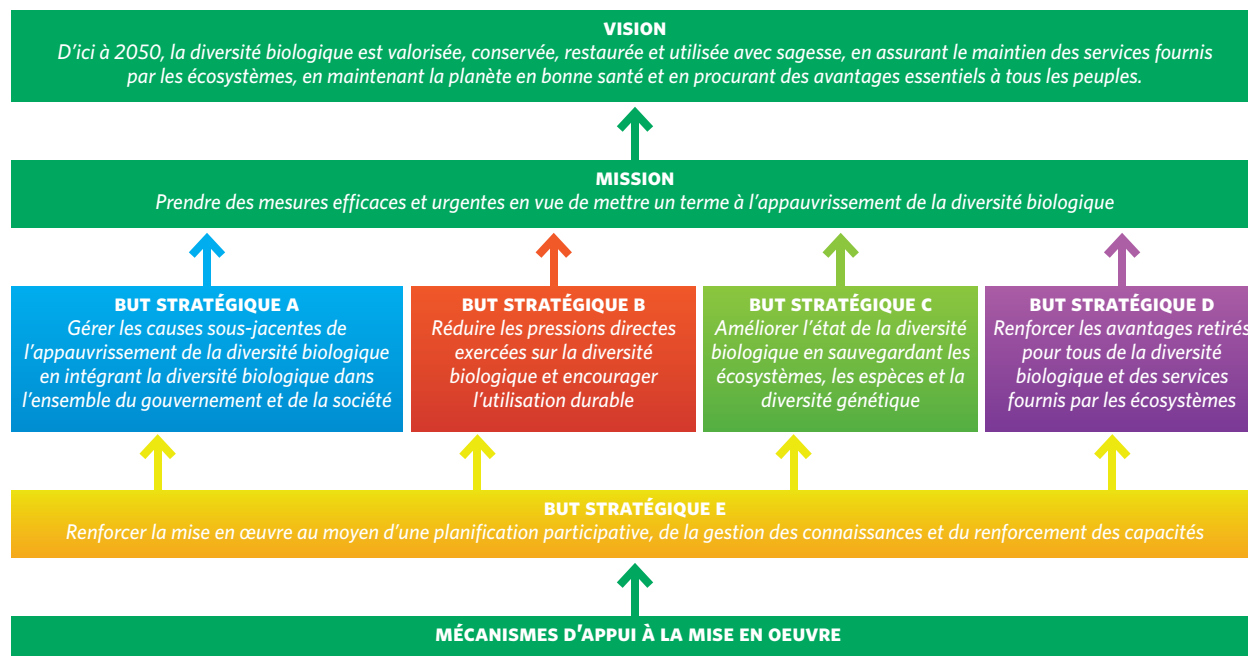
L'analyse des principaux secteurs primaires indique que les moteurs associés à l'agriculture sont à l'origine de 70 % des pertes projetées de la biodiversité terrestre. Aborder les tendances qui se dégagent des systèmes alimentaires est par conséquent crucial pour déterminer si le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique sera couronné de succès. Les solutions pour créer une agriculture et des systèmes alimentaires durables comprennent l'augmentation durable de la productivité par la restauration des services écosystémiques dans les paysages agricoles, la réduction du gaspillage et des pertes dans les chaînes d'approvisionnement, et l'évolution des habitudes de consommation.



## Résumé des progrès et mesures clés relatives au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

Les paragraphes suivants résument les conclusions du GBO4 sur les tendances récentes, la situation actuelle, et les projections jusqu'à 2020 relatives aux cinq Buts stratégiques fondamentaux du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à leurs objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants, et recensent certaines mesures clés qui permettraient d'accélérer la réalisation des objectifs si elles étaient plus largement appliquées.

Le présent rapport réunit de multiples données émanant d'un vaste éventail de sources. Il se base sur les objectifs, engagements et activités des pays, tels que décrits dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les rapports nationaux, ainsi que sur les évaluations effectuées par les pays de leurs progrès dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il tient compte des informations sur l'état et l'évolution des tendances de la biodiversité communiquées par les Parties et citées dans la littérature scientifique, et utilise des extrapolations statistiques basées sur les indicateurs jusqu'en 2020 ainsi que d'autres scénarios à plus long terme basés sur des modèles.



Ce schéma montre la structure hiérarchique du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les progrès vers la Vision 2050 sont réalisés à travers une Mission 2020, qui est à son tour réalisée à travers cinq buts stratégiques comprenant une série de 20 objectifs. Le Plan stratégique, qui sert de cadre souple pour la création d'objectifs nationaux et régionaux, favorise la mise en œuvre cohérente et efficace des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

## But stratégique A

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société



### Tendances récentes, situation actuelle et projections

D'après les données probantes limitées dont on dispose, la prise de conscience du public en ce qui concerne la biodiversité et son importance semble croître autant dans le monde développé que dans le monde en développement, bien qu'elle demeure faible dans certains pays (Objectif 1). Des progrès importants ont été réalisés en ce qui a trait à l'intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté. Des progrès ont également été enregistrés pour ce qui est de l'intégration des ressources naturelles dans les comptes nationaux. D'importantes variations entre les pays demeurent, mais des initiatives internationales contribuent à réduire ces différences (Objectif 2). Les gouvernements continuent à fournir des subventions néfastes pour la diversité biologique, et bien que les subventions agricoles s'orientent de plus en plus vers des incitations positives en faveur de la conservation de la diversité biologique, les données qui permettraient de déterminer si ces incitations atteindront leurs objectifs ne sont pas concluantes (Objectif 3). Bien que les ressources naturelles soient utilisées beaucoup plus efficacement pour produire des biens et services, cette amélioration est annulée par le niveau global fortement accru de la consommation, et il semble peu probable que les écosystèmes pourront être maintenus dans des limites écologiques sûres compte tenu des modes de consommation actuels (Objectif 4).



### Mesures clés potentielles qui pourraient accélérer la réalisation de ce but, si elles étaient plus largement appliquées

- Déployer des efforts et élaborer des stratégies et campagnes de communication cohérents, stratégiques et soutenus, afin d'accroître la sensibilisation à la biodiversité, à ses valeurs et aux moyens pouvant soutenir sa conservation et son utilisation durable.
- Mieux utiliser les sciences sociales, y compris comprendre les moteurs sociaux, économiques et culturels qui motivent les comportements et leurs interactions, afin d'améliorer la conception des campagnes de communication et de mobilisation et des politiques pertinentes.

- Poursuivre la compilation de statistiques environnementales et le développement de comptes économique-environnementaux, y compris établir et maintenir des comptabilisations nationales des stocks de ressources naturelles (telles que les forêts et l'eau) importants pour la biodiversité et, dans la mesure du possible, intégrer celles-ci dans les comptes financiers nationaux.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de politiques, assortis de priorités et d'échéanciers, qui mèneront à l'élimination, au retrait progressif ou à la réforme des subventions néfastes dans les cas où des projets d'incitatifs et de subventions relatifs à l'élimination, au retrait progressif ou à la réforme sont déjà connus, prendre rapidement les mesures nécessaires.
- Mieux cibler et intégrer les plans agro-environnementaux et d'autres instruments politiques sur les résultats souhaités en matière de biodiversité.
- Renforcer les partenariats entre les entreprises et les associations industrielles, la société civile et les organismes gouvernementaux de manière responsable et transparente, afin de promouvoir des pratiques durables en faveur de la biodiversité.





## But stratégique B

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable



### Tendances récentes, situation actuelle et projections

La perte d'habitats forestiers dans certaines régions, par exemple l'Amazonie brésilienne, a été sensiblement ralentie. Cependant, la déforestation dans de nombreuses zones tropicales du monde continue d'augmenter, et des habitats de tous types, y compris des prairies, des zones humides et des réseaux fluviaux, continuent à être fragmentés et dégradés (Objectif 5). La surpêche représente toujours un problème majeur, avec un pourcentage croissant de stocks de poissons surexploités, épuisés, ou effondrés, et des pratiques de pêche inappropriées causant des dommages aux habitats et aux espèces non visées. Cependant, un nombre croissant de pêcheries, concentrées dans le monde développé, sont certifiées durables (Objectif 6). Un accroissement de l'exploitation forestière certifiée, surtout dans les zones boréales et tempérées, et l'adoption accrue de bonnes pratiques agricoles se traduisent par une production plus durable. Néanmoins, des pratiques non durables en agriculture, aquaculture et foresterie causent encore une dégradation de l'environnement et une perte de biodiversité substantielles (Objectif 7). La pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs s'est stabilisée dans certaines zones d'Europe et d'Amérique du Nord, mais les prévisions indiquent qu'elle s'accroîtra dans d'autres régions, et elle demeure une menace significative à la biodiversité aquatique et terrestre. D'autres formes de pollution, comme celle causée par les produits chimiques, les pesticides et les plastiques, sont en hausse (Objectif 8). De plus en plus, les gouvernements prennent des mesures pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes. Par exemple, un nombre croissant d'éradications, particulièrement dans les îles, démontre que juguler la menace posée par les espèces envahissantes est souvent faisable et efficace. Cependant le taux global d'invasions, associées à d'énormes coûts économiques et écologiques, ne montre aucun signe de ralentissement. Des mesures préventives ont été prises dans un nombre limité de pays (Objectif 9). Les pressions multiples d'origine terrestre et marine exercées sur les récifs coralliens, imputables à des activités exercées sur terre ou en mer, continuent de croître, bien que certaines zones coralliennes étendues soient incorporées aux aires marines protégées. Moins de données sont disponibles pour ce qui est des tendances présentes dans d'autres écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques, dont les écosystèmes de montagne tels que les forêts montagnaises humides et les pãramos (toundras de



haute altitude des Amériques tropicales) ainsi que les écosystèmes de faible altitude vulnérables à l'élévation du niveau de la mer (Objectif 10).

### Mesures clés potentielles qui pourraient accélérer la réalisation de ce but, si elles étaient plus largement appliquées

- Élaborer des politiques intégrées pour remédier à la perte et à la dégradation des habitats qui couvrent les incitatifs positifs et négatifs; collaborer avec les groupes sectoriels, les communautés autochtones et locales, les propriétaires fonciers, les autres parties prenantes et le grand public; créer des réseaux efficaces d'aires protégées et d'autres mesures de conservation par zone; et appliquer les lois et règlements pertinents.
- Utiliser davantage les systèmes novateurs de gestion durable des pêcheries, tels que la cogestion communautaire, qui font en sorte que les pêcheurs et les communautés locales ont un intérêt à maintenir la santé à long terme des stocks de poissons, tout en éliminant, en réduisant progressivement ou en réformant les subventions qui contribuent à une capacité de pêche excédentaire, en éliminant progressivement les pratiques de pêche destructives, et en agrandissant davantage les réseaux d'aires marines protégées.
- Rendre l'agriculture plus efficace, notamment par un meilleur ciblage et une efficacité accrue de l'utilisation des engrais, des pesticides et de l'eau, par la réduction des pertes après récolte et la réduction au minimum du gaspillage des denrées alimentaires, et par la promotion de régimes alimentaires durables.
- Réduire la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs en améliorant l'efficacité de l'utilisation de ces éléments dans l'agriculture, afin de limiter les dispersions dans l'environnement; améliorer le traitement et le recyclage des eaux d'égout et des eaux usées industrielles; éliminer les phosphates des détergents, et conserver et restaurer les zones humides.
- Accroître les efforts visant à identifier et à contrôler les principales voies de dissémination des espèces exotiques envahissantes, notamment par l'application de mesures de contrôle aux frontières et de régimes de quarantaine, afin de réduire la probabilité d'introduction d'espèces exotiques potentiellement envahissantes, et exploiter pleinement les analyses de risques et les normes internationales en la matière.
- Gérer de manière durable les pêches sur les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement associés, et gérer les bassins hydrographiques intérieurs de manière intégrée, afin de réduire la pollution et les autres activités terrestres qui menacent ces écosystèmes vulnérables.



## But stratégique C

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique



### Tendances récentes, situation actuelle et projections

Compte tenu des engagements actuels, l'objectif de protéger 17 % des zones terrestres d'ici à 2020 pourra probablement être atteint à l'échelle mondiale, bien que les réseaux de zones protégées demeurent peu représentatifs et que de nombreux sites particulièrement importants pour la diversité biologique soient mal conservés. L'objectif de protéger 10 % des zones marines et côtières est également en voie d'être atteint, bien que les zones de pleine mer et les grands fonds marins, y compris la haute mer, soient beaucoup moins bien couvertes. Une gestion inadéquate des aires protégées demeure très répandue (Objectif 11). Malgré des réussites individuelles, le risque moyen d'extinction pour les oiseaux, les mammifères et les amphibiens continue de croître (Objectif 12). La diversité génétique du bétail domestiqué s'amointrit, avec plus d'un cinquième des races (soit 22 %) menacées d'extinction, et les plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées sont de plus en plus menacées par la fragmentation des habitats et les changements climatiques (Objectif 13).

### Mesures clés potentielles qui pourraient accélérer la réalisation de ce but, si elles étaient plus largement appliquées

- Élargir les réseaux de zones protégées et prendre d'autres mesures de conservation efficaces par zone afin d'obtenir une meilleure représentation des régions

écologiques de la planète, des zones marines et côtières (y compris des habitats des grands fonds marins et des océans), des eaux intérieures, et des zones d'importance particulière pour la biodiversité, y compris celles qui contiennent des populations uniques d'espèces menacées.

- Améliorer et régulièrement évaluer l'efficacité et l'équité de la gestion des zones protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone.
- Élaborer des plans d'action par espèce directement ciblés sur des espèces menacées spécifiques.
- S'assurer qu'aucune espèce ne fasse l'objet d'une surexploitation destinée au commerce national ou international, y compris par le biais de mesures convenues au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- Promouvoir des politiques et des incitatifs publics pour conserver les variétés de culture locales et les races autochtones de bétail dans les systèmes de production, y compris par le biais d'une collaboration accrue avec les communautés autochtones et locales et les agriculteurs et une meilleure reconnaissance de leur rôle dans le maintien in situ de la diversité génétique.
- Intégrer la protection des espèces sauvages apparentées aux espèces de culture et au bétail domestiqués dans les plans de gestion des zones protégées, en menant des recherches pour déterminer l'emplacement des espèces sauvages apparentées, et en incorporant ces informations dans les plans d'expansion ou de développement des réseaux de zones protégées.





## But stratégique D

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes



### *Tendances récentes, situation actuelle et projections*

Des habitats importants pour les services écosystémiques, par exemple les zones humides et les forêts, continuent à être perdus et dégradés (Objectif 14).



Cependant, certains écosystèmes appauvris ou dégradés, surtout des zones humides et des forêts, sont en cours de restauration, parfois à une échelle très ambitieuse, comme en Chine. De nombreux pays, organisations et entreprises se sont engagés à restaurer de grandes superficies. L'abandon de terres agricoles dans certaines régions, dont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie orientale, permet une « restauration passive » à grande échelle (Objectif 15). Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation entrera en vigueur le 12 octobre 2014, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour que les avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques soient partagés plus largement et plus équitablement (Objectif 16).



### *Mesures clés potentielles qui pourraient accélérer la réalisation de ce but, si elles étaient plus largement appliquées*

- Recenser, au niveau national, avec la collaboration des parties prenantes concernées, les écosystèmes qui

sont particulièrement importants pour la fourniture de services écosystémiques, en portant une attention particulière aux écosystèmes dont dépendent directement la santé, la nutrition et le bien-être, et les moyens de subsistance de groupes vulnérables, ainsi qu'aux écosystèmes qui aident à atténuer les risques en cas de catastrophe.

- Réduire les pressions sur les écosystèmes fournissant des services essentiels (par ex. les zones humides, récifs coralliens, rivières et forêts et zones de montagne qui font office de « châteaux d'eau », notamment) et au besoin renforcer leur protection et restauration.
- Recenser les occasions et les priorités de restauration, notamment les écosystèmes très dégradés, et les zones d'importance particulière pour les services écosystémiques et la connectivité écologique, ainsi que les zones agricoles, ou les zones utilisées pour d'autres activités humaines, qui ont été abandonnées.
- Dans la mesure du possible, transformer la restauration en une activité économique viable, en faisant en sorte que les activités de restauration deviennent une source d'emploi et de revenus.
- Mettre en place, d'ici à 2015, des mesures législatives, administratives ou politiques et des structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, et entreprendre les activités de sensibilisation et de création de capacités associées, notamment en travaillant avec les communautés autochtones et locales et le secteur privé.





## But stratégique E

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités



### Tendances récentes, situation actuelle et projections

Des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique devraient être en place pour la plupart des Parties d'ici à 2015 (Objectif 17), aidant ainsi à traduire les objectifs du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique en mesures nationales. Les connaissances traditionnelles continuent à décliner, comme l'indiquent la perte de diversité linguistique et les déplacements massifs de communautés autochtones et locales vers des zones urbaines, bien que cette tendance soit inversée dans certains lieux grâce à l'intérêt croissant pour les cultures traditionnelles et l'implication des communautés locales dans la gestion de zones protégées (Objectif 18). Des données et des informations sur la biodiversité sont partagées beaucoup plus largement par le biais d'initiatives encourageant et facilitant l'accès libre et gratuit à des enregistrements numérisés provenant de collections et observations d'histoire naturelle, y compris par l'entremise de réseaux de scientifiques amateurs. Cependant, de nombreuses données et informations demeurent inaccessibles et, dans de nombreux pays, les capacités sont insuffisantes pour les mobiliser (Objectif 19). Les données sont insuffisantes pour dresser avec certitude un bilan des progrès en matière de mobilisation de ressources financières émanant de toutes les sources. Cependant, sur la base des données disponibles, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour accroître substantiellement les ressources financières, provenant de toutes les sources, pour une mise en œuvre efficace du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique (Objectif 20).



### Mesures clés potentielles qui pourraient accélérer la réalisation de ce but, si elles étaient plus largement appliquées

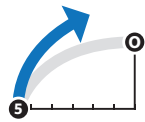
- Faire en sorte que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) soient à jour et alignés sur le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, par exemple en établissant des objectifs nationaux avec les indicateurs et les mécanismes de suivi correspondants, avec la participation de toutes les parties prenantes.

- Promouvoir des initiatives qui soutiennent les connaissances traditionnelles et locales relatives à la biodiversité et favorisent son utilisation coutumière durable, y compris les initiatives relatives aux soins de santé traditionnels, l'apprentissage et l'utilisation des langues autochtones, les projets de recherche et la collecte de données au moyen d'approches communautaires, et la participation des communautés autochtones et locales dans la création, le contrôle, la gouvernance et la gestion d'aires protégées.
- Renforcer et favoriser la mobilisation et l'accès accru aux données, par exemple en encourageant l'utilisation de critères et de protocoles informatiques courants, en favorisant une culture de partage des données, en investissant dans la numérisation des collections d'histoire naturelle, et en encourageant la contribution des scientifiques amateurs à l'ensemble des observations sur la diversité biologique.
- Mettre sur pied ou resserrer les programmes de suivi, dont le suivi des changements dans l'utilisation des terres, en fournissant de l'information en temps quasi réel, si possible, notamment pour les « points chauds » des changements dans la diversité biologique.
- Élaborer des plans financiers nationaux pour la biodiversité, dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux, alignés, si possible, sur les cycles nationaux annuels et pluriannuels de planification financière.
- Accroître les flux nationaux et internationaux de ressources destinées à la biodiversité, en amplifiant les sources de financement pour la biodiversité, y compris par l'exploration de mécanismes de financement novateurs, tels que la réforme des subventions et les systèmes de paiement pour les services écosystémiques, reconnaissant qu'un éventail de sources de financement s'avérera nécessaire.

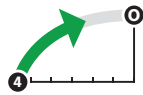


# Tableau des objectifs - Résumé des progrès dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité décomposés en leurs éléments

Le tableau ci-après fournit une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que le niveau de confiance (★★★), sur la base des données disponibles, associé à l'évaluation. Il cherche à donner des informations sommaires permettant de déterminer si oui ou non nous sommes sur la bonne voie pour réaliser les objectifs. L'évaluation utilise une échelle de cinq points :



En voie de dépasser l'objectif (nous prévoyons réaliser l'objectif avant le délai fixé)



En voie de réaliser l'objectif (si nous poursuivons nos efforts, nous prévoyons réaliser l'objectif d'ici à 2020)



Progression vers l'objectif, mais à un rythme insuffisant (à moins de redoubler d'efforts, nous ne réaliserons pas l'objectif dans les délais prévus)



Dans l'ensemble, aucun progrès significatif (nous ne nous rapprochons ni nous éloignons de l'objectif)



Éloignement de l'objectif (la situation se dégrade au lieu de s'améliorer)

## ÉLÉMENTS DE L'OBJECTIF

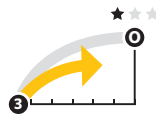
## SITUATION

## COMMENTAIRES



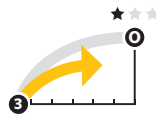
OBJECTIF 1

Les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité



Couverture géographique limitée des indicateurs. Différences régionales prononcées.

Les individus sont conscients des mesures qu'ils peuvent prendre pour conserver et utiliser la biodiversité de manière durable



Les données indiquent une connaissance croissante des mesures disponibles, mais une compréhension limitée de la manière de déterminer celles qui auraient des impacts positifs.

Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté



Différences entre les régions. Les données sont dans une large mesure basées sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les processus de planification nationaux et locaux



Les données indiquent des variations régionales et on ne peut pas dire clairement si la biodiversité est réellement prise en considération.

Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les comptes nationaux, selon que de besoin



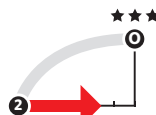
Des initiatives telles que WAVES indiquent une tendance grandissante vers une telle intégration.

Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les systèmes de notification



Une comptabilité améliorée entraîne une amélioration de la notification.

Les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables



Dans l'ensemble, aucun progrès significatif; certaines avancées, mais aussi des reculs. Reconnaissance croissante des subventions néfastes, mais peu de mesures concrètes.



OBJECTIF 3

Des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées



Progrès satisfaisants, mais un meilleur ciblage est nécessaire. Trop faibles, et les incitations perverses l'emportent encore.





OBJECTIF 4

ÉLÉMENTS DE L'OBJECTIF

Les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables ...

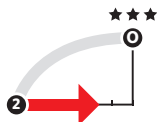
SITUATION



COMMENTAIRES

De nombreux plans de production et consommation durables sont en place, mais ils sont encore d'ampleur limitée.

... et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres



Toutes les mesures indiquent un accroissement de l'utilisation des ressources naturelles.



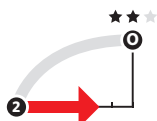
OBJECTIF 5

Le rythme d'appauvrissement des forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro



La déforestation est sensiblement ralentie dans certaines zones tropicales, mais il y a encore d'importantes variations d'une région à l'autre.

Le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro



Varie en fonction des divers types d'habitats; les données sont rares pour certains biomes.

La dégradation et la fragmentation sont substantiellement réduites



Des habitats de tous types, y compris des forêts, des prairies, des terres humides et des réseaux fluviaux continuent à être fragmentés et dégradés.



OBJECTIF 6

Tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes



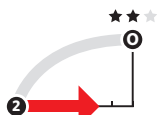
Variations régionales considérables; positif pour certains pays, mais les données sont limitées pour de nombreux pays en développement.

Des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées



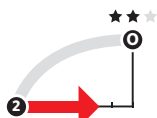
Progrès variables dans certaines régions.

Les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables



Certains progrès, par ex. dans la pêche à la palangre utilisées par les pêcheries de thonidés, mais les pratiques ont encore des conséquences néfastes sur les écosystèmes vulnérables.

L'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres, à savoir la surpêche est évitée



La surexploitation demeure un problème à l'échelle mondiale, mais avec des variations régionales.



OBJECTIF 7

Les zones consacrées à l'agriculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité



Superficies gérées de manière durable à la hausse, sur la base de la certification biologique et de l'agriculture de conservation. L'utilisation d'éléments nutritifs se réduit à l'échelle mondiale. Les techniques sans labour sont de plus en plus utilisées.

Les zones consacrées à l'aquaculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité



Des progrès dans l'introduction des normes de durabilité, mais dans un contexte d'expansion très rapide. Questions concernant la durabilité de l'expansion de l'aquaculture d'eau douce.

Les zones consacrées à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité



Recours accru à la certification forestière et aux indicateurs de critères. Foresterie certifiée surtout dans les pays nordiques, beaucoup plus lente dans les pays tropicaux.

## ÉLÉMENTS DE L'OBJECTIF

## SITUATION

## COMMENTAIRES



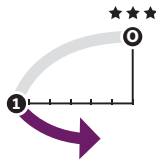
OBJECTIF 8

La pollution (de tous types) aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité

Aucune évaluation claire

Hautement variable en fonction des polluants.

La pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité



L'utilisation des éléments nutritifs se stabilise dans certaines régions, par ex. en Europe et en Amérique du Nord, mais à des niveaux qui sont encore néfastes pour la biodiversité. Encore à la hausse dans d'autres régions. Variations régionales très considérables.



OBJECTIF 9

Les espèces exotiques envahissantes sont identifiées et classées en ordre de priorité



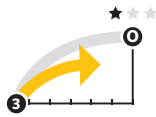
Des mesures sont prises dans de nombreux pays pour dresser des listes d'espèces exotiques envahissantes.

Les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité



Les principales voies d'introduction sont identifiées, mais pas efficacement contrôlées à l'échelle mondiale.

Les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées



Un certain degré de contrôle et d'éradication, mais les données sont limitées.

L'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes sont empêchés

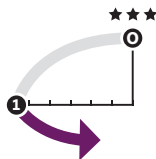


Certaines mesures sont en place, mais sont insuffisantes pour prévenir une croissance importante continue des espèces exotiques envahissantes.



OBJECTIF 10

Les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement



Les pressions, telles que la pollution terrestre et le tourisme incontrôlé, sont toujours en hausse, bien que de nouvelles aires marines protégées pourraient réduire la surpêche dans certaines régions coralliennes.

Les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

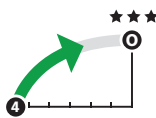
Non évalué

Trop peu de données étaient disponibles pour évaluer l'objectif pour d'autres écosystèmes vulnérables, y compris les habitats des herbiers marins, les mangroves et les montagnes.



OBJECTIF 11

Au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées



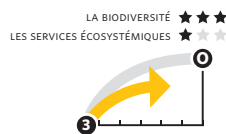
Les extrapolations indiquent un progrès satisfaisant et l'objectif sera atteint si les engagements existants sur la désignation de zones protégées sont mis en œuvre. La protection des eaux intérieures comporte une problématique distincte.

Au moins 10% des zones marines et côtières sont conservées



La dynamique de création d'aires marines protégées s'accélère, mais les extrapolations indiquent que nous ne sommes pas en voie de réaliser l'objectif. Avec les engagements existants, l'objectif serait atteint pour les eaux territoriales, mais pas pour les zones économiques exclusives (ZEE) ou en haute mer.

Les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservées



Des progrès sont enregistrés pour les zones clés pour la biodiversité protégées, mais d'importantes lacunes persistent. Il n'existe aucune mesure distincte pour les services écosystémiques.

Les zones conservées sont écologiquement représentatives



Des progrès sont enregistrés, et il est possible d'atteindre cet objectif pour les écosystèmes terrestres si des aires protégées additionnelles sont représentatives. Des progrès aussi dans les zones marines et d'eau douce, mais il reste encore beaucoup à accomplir.



## ÉLÉMENTS DE L'OBJECTIF

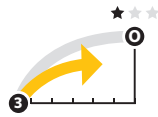
## SITUATION

## COMMENTAIRES



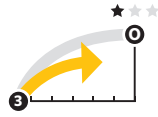
OBJECTIF 11

Les aires conservées sont gérées efficacement et équitablement



Il existe des preuves raisonnables d'efficacité accrue, mais l'échantillon est de taille limitée. Tendance accrue à l'engagement communautaire dans la protection. Dépend fortement de la région et de l'emplacement.

Les aires conservées sont bien reliées et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin

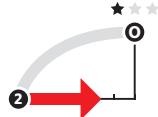


Des initiatives existent visant la création de couloirs et de parcs transfrontières, mais ils ne sont pas encore suffisamment reliés. Les aires protégées d'eau douce demeurent très déconnectées.



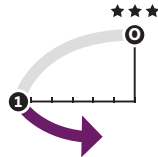
OBJECTIF 12

L'extinction d'espèces menacées connues est évitée



Nouvelles extinctions d'espèces sont probables d'ici à 2020, par ex. pour les amphibiens et les poissons. Pour les espèces d'oiseaux et de mammifères certaines mesures ont empêché des extinctions.

L'état de conservation des espèces dont le déclin est le plus accentué a été amélioré et maintenu



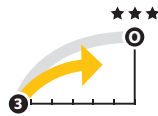
L'indice de la Liste rouge est encore en déclin, dans l'ensemble aucun signe d'une réduction de la menace d'extinction pour tous les groupes d'espèces. Différences régionales très importantes.

La diversité génétique des plantes cultivées est préservée



Les collections *ex situ* de ressources génétiques végétales continuent de s'améliorer, bien que des lacunes demeurent. Il y a un soutien limité pour assurer la conservation à long terme des variétés de cultures locales face à l'évolution des pratiques agricoles et des préférences du marché.

La diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est préservée

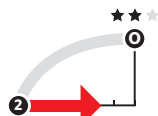


Un nombre croissant d'activités existe pour préserver les races dans leur environnement de production et dans les banques de gènes, y compris au moyen de la conservation, mais à ce jour elles sont insuffisantes.



OBJECTIF 13

La diversité génétique des espèces sauvages apparentées est préservée



Augmentation graduelle de la conservation des espèces sauvages apparentées de plantes de cultures dans des établissements *ex situ*, mais leur conservation dans la nature demeure en grande partie précaire, car peu de plans de gestion des aires protégées abordent la question des espèces sauvages apparentées.

La diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle est préservée

Non évalué

Données insuffisantes pour évaluer cet élément de l'objectif

Des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique

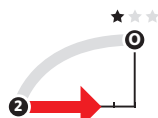


Les plans d'action mondiaux de la FAO pour les ressources zoogénétiques et phytogénétiques fournissent des cadres pour l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux et internationaux.



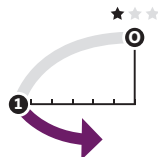
OBJECTIF 14

Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés ...



Importantes variations dans les divers écosystèmes et services. Les écosystèmes particulièrement importants pour les services, par ex. les zones humides et les récifs coralliens, sont toujours en déclin.

... Compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables

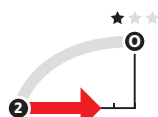


Les communautés et les femmes pauvres sont particulièrement touchées par la perte constante de services écosystémiques.



OBJECTIF 15

La résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration



Malgré les efforts de restauration et de conservation, une perte nette de forêts persiste, forêts qui représentent l'un des plus importants stocks de carbone de la planète.

## ÉLÉMENTS DE L'OBJECTIF

## SITUATION

## COMMENTAIRES



OBJECTIF 15

Au moins 15% des écosystèmes dégradés sont restaurés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification



De nombreuses activités de restauration sont en cours, mais il est difficile de déterminer si elles restaureront 15 % des zones dégradées.



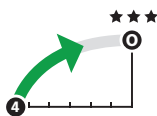
OBJECTIF 16

Le Protocole de Nagoya est en vigueur



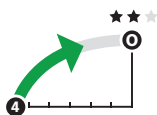
Le Protocole de Nagoya entrera en vigueur le 12 octobre 2014, avant le délai prévu.

Le Protocole de Nagoya est opérationnel, conformément à la législation nationale



Compte tenu des progrès réalisés, il est probable que le Protocole de Nagoya sera opérationnel d'ici à 2015 dans les pays qui l'ont ratifié.

Soumission des SPANB au Secrétariat (fin) 2015



Parmi les Parties pour lesquelles des informations sont disponibles, environ 40 % devraient avoir achevé leur SPANB d'ici à octobre 2014, et environ 90 % d'ici à la fin 2015.



OBJECTIF 17

Les SPANB sont adoptés en tant qu'instruments de politique générale



La conformité des SPANB mis à jour disponibles aux orientations de la CdP est variable.

Les SPANB sont mis en œuvre



Le degré de mise en œuvre des SPANB mis à jour est variable.

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont respectées



Des processus sont en cours à l'échelle internationale et dans un certain nombre de pays pour renforcer le respect, la reconnaissance et la promotion des connaissances traditionnelles et de l'utilisation coutumière durable.



OBJECTIF 18

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention ...



Les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable doivent être davantage intégrées à toutes les mesures pertinentes au titre de la Convention.

... Avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales



Les efforts se poursuivent pour renforcer les capacités des communautés autochtones et locales de participer véritablement aux processus pertinents, à l'échelle locale, nationale et internationale, mais des ressources financières et des capacités limitées demeurent des obstacles.



OBJECTIF 19

Les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées



Des efforts soutenus sont déployés pour fournir des informations et des connaissances pertinentes aux décideurs, et les processus et institutions nécessaires sont en place.

Les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont largement partagées et transférées, et appliquées



Améliorations dans l'analyse et l'interprétation de données recueillies au moyen de systèmes de collection et de surveillance disparates. Cependant, la coordination pour garantir que les modèles et technologies qui peuvent intégrer ces connaissances à des systèmes fonctionnels appliqués doit être renforcée.



OBJECTIF 20

La mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources a augmenté considérablement par rapport aux niveaux de 2010



Informations limitées sur de nombreuses sources de financement, y compris le financement national, les mécanismes de financement novateurs, et le secteur privé. Dans l'ensemble, accroissement de l'APD bilatérale par rapport aux niveaux de référence de 2006-2010.



## Réalisation de la vision 2050 pour la diversité biologique

Le rôle prépondérant de la biodiversité dans le bien-être humain est reconnu dans l'énoncé de la vision 2050 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 : « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

Les scénarios pour 2050 indiquent que des modifications très importantes dans les tendances basées sur le statu quo sont nécessaires pour relever les défis identifiés dans la section précédente et réaliser trois objectifs majeurs au niveau mondial : ralentir puis arrêter la perte de la biodiversité; maintenir la hausse moyenne de la température mondiale sous les 2°C, et réaliser d'autres objectifs de développement humain. Comme l'illustrent de nombreux exemples récents de réussites environnementales, les solutions pour un avenir durable exigeront un vaste éventail de profondes transformations sociales. Aucun outil politique simple n'existe présentement qui permettrait d'aborder tous ces défis.

Les scénarios mondiaux élaborés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) aident à illustrer la diversité, la complexité et la faisabilité de diverses voies vers un avenir durable. Ils permettent de se faire une idée des transformations majeures dans les voies de développement qui seront nécessaires pour réaliser les trois objectifs d'ici à 2050; et qui devront être pleinement engagées au cours de l'actuelle décennie afin de pouvoir

réaliser ces objectifs, à cause des longs délais inhérents aux transitions sociales et techniques, et aux systèmes biologiques, climatiques et océaniques de la planète.

Les scénarios suggèrent que les objectifs relatifs à la biodiversité peuvent être réalisés concurremment avec des objectifs socio-économiques plus généraux, dont notamment une atténuation importante des changements climatiques, l'amélioration des régimes alimentaires et l'éradication de la faim. Plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité sont améliorés dans les scénarios alternatifs : abondance des populations, état des espèces menacées et abondance moyenne des espèces, et état des stocks de poissons de mer. De tels résultats peuvent être obtenus par diverses combinaisons de politiques; les trois voies explorées dans l'analyse de scénarios révèlent certains éléments communs (l'emphase placée sur chacun des éléments différant d'un scénario à l'autre).

Les mesures qui contribuent le plus aux voies visant la durabilité à long terme se rangent dans deux principaux champs d'activité et de prise de décisions.

- **Changements climatiques et systèmes énergétiques** – Arrêter la déforestation et appliquer un programme de reforestation approprié pourraient grandement contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à la protection de la biodiversité. Une importante réduction des émissions de gaz à effet de serre et une meilleure efficacité énergétique sont nécessaires pour maintenir le réchauffement

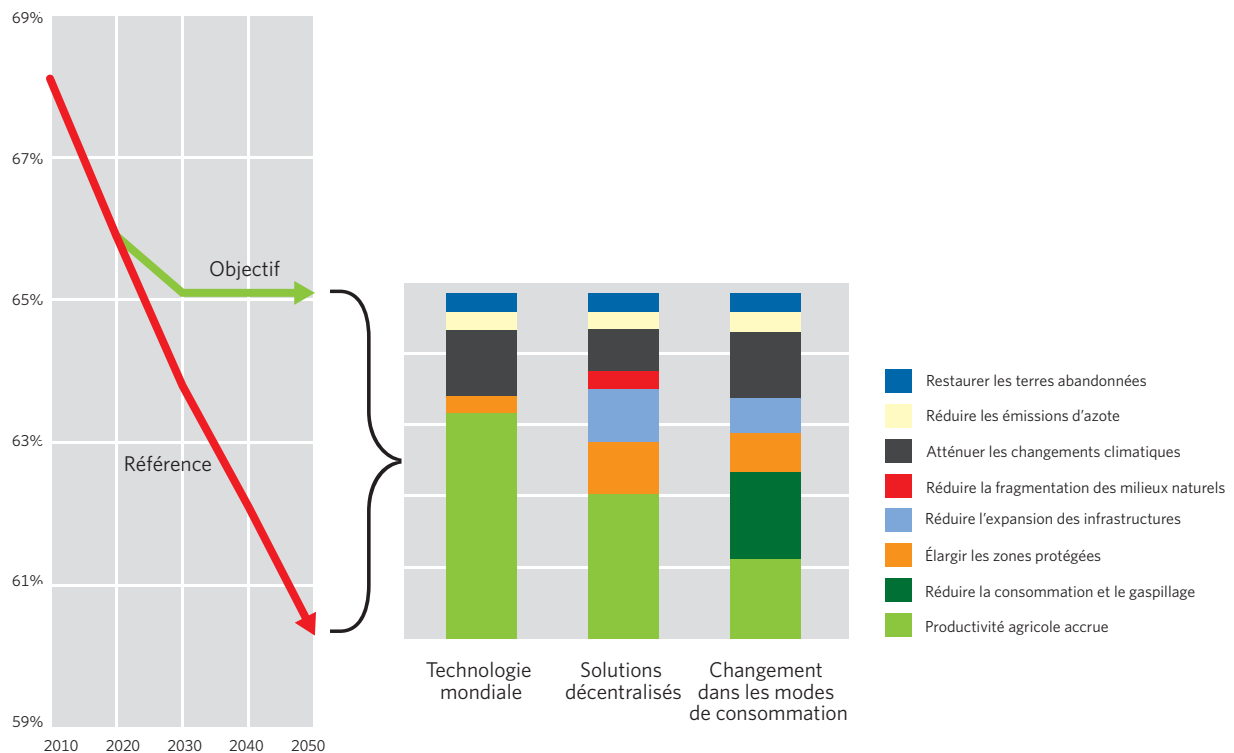


planétaire sous les 2°C, tout en réalisant les objectifs de développement humain. Les objectifs relatifs à la biodiversité peuvent uniquement être réalisés si l'utilisation massive des biocarburants est évitée. Des changements climatiques marqués d'ici à 2050 et au-delà sont déjà prévus à cause d'importants décalages dans le système climatique de la planète, et par conséquent, des plans d'adaptation pour la biodiversité sont nécessaires. Par exemple, l'adaptation exigera de prévoir les changements climatiques lors de la conception des systèmes d'aires protégées.

▪ **Systèmes alimentaires** – Une transformation radicale des systèmes alimentaires compte parmi les champs d'action clés pour réaliser la durabilité. En premier lieu, le gaspillage des denrées alimentaires doit être réduit : environ le tiers des aliments récoltés est perdu, soit durant le transport ou la transformation (principalement dans les pays en développement), soit dans les foyers (surtout dans les pays développés). Deuxièmement, divers régimes alimentaires combinés à une convergence mondiale pour modérer la consommation de calories et de viande amélioreraient la santé

et la sécurité alimentaire dans de nombreuses régions et réduiraient aussi substantiellement les impacts sur la biodiversité. Troisièmement, il convient d'améliorer la gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche de capture sauvage. Des changements réalistes dans la gestion des cultures et du bétail pourraient réduire substantiellement autant la consommation d'eau que la pollution. Une réduction importante des pressions exercées par la pêche et des changements dans les techniques de pêche dans la plupart des pêcheries marines entraîneraient un rétablissement des pêcheries au cours des dix ou vingt prochaines années.

L'analyse souligne l'importance cruciale des changements majeurs à apporter à nos systèmes de production, de distribution et de consommation alimentaires, ainsi qu'à la consommation d'énergie, si nous voulons créer une relation plus équilibrée et durable entre les aspirations humaines et les capacités de la planète de les concrétiser. La réalisation de ces changements profonds nécessitera donc l'engagement de secteurs économiques clés.



Voies alternatives pour réaliser la durabilité au moyen des scénarios socio-économiques de Rio+20. Les scénarios illustrés ici permettraient, d'ici à 2050, de ralentir puis arrêter le rythme de la perte de biodiversité, tout en maintenant les augmentations moyennes de la température mondiale sous les 2°Celsius, et de réaliser un ensemble d'objectifs de développement socio-économique, dont éradiquer la faim, fournir l'accès universel à de l'eau potable saine, à des installations sanitaires de base et à des sources d'énergie modernes. Ces objectifs peuvent être réalisés par le biais de trois voies différentes

## Conclusions

Les présentes Perspectives rappellent à point nommé que maintenir le statu quo dans nos habitudes de comportement, de consommation, de production et d'incitatifs économiques ne nous permettra pas de réaliser la vision d'un monde doté d'écosystèmes à même de satisfaire les besoins humains dans le futur.

Depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, des mesures encourageantes ont été prises aux quatre coins du globe pour contrer la perte de biodiversité à différents niveaux. Néanmoins, il ressort clairement de cet examen à mi-parcours que, si leur trajectoire actuelle se maintient, elles ne suffiront pas pour réaliser la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les échéances prévues.

Le Plan stratégique et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité demeurent un cadre solide propre à inspirer des mesures qui nous mèneront à un monde en harmonie avec la nature. Ils ont également ouvert la voie vers de nombreuses mesures qui répondront aux multiples besoins des sociétés humaines, y compris les aspirations dont il est question en ce moment dans le contexte des objectifs de développement durable.

Les conclusions générales suivantes peuvent être tirées de l'évaluation effectuée pour la présente édition des Perspectives :

- La réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuerait substantiellement aux priorités mondiales de grande envergure faisant l'objet des débats actuels entourant le programme de développement pour l'après-2015, notamment : réduire la faim et la pauvreté, améliorer la santé humaine, assurer l'approvisionnement durable en énergie, nourriture et eau potable, contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, lutter contre la désertification et la dégradation des sols, et réduire la vulnérabilité aux catastrophes;
- Des mesures pour réaliser les divers objectifs d'Aichi pour la biodiversité devraient être prises de manière cohérente et coordonnée; les objectifs d'Aichi ne devraient pas être abordés isolément. Les mesures au titre de certains objectifs, notamment ceux qui abordent les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, l'élaboration et la mise

en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux, le renforcement et le partage des informations, et la mobilisation de ressources financières auront une influence particulièrement forte sur la réalisation des autres objectifs;

- La réalisation de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité nécessitera la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, comprenant : des cadres juridiques et politiques; des incitatifs socio-économiques s'alignant sur lesdits cadres; la participation du public et des parties prenantes; un suivi; et une mise en exécution. La cohérence des politiques dans l'ensemble des secteurs et des ministères gouvernementaux correspondants est nécessaire pour produire un ensemble efficace de mesures;
- Il conviendra d'élargir l'appui politique et général au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux objectifs de la Convention. Pour cela, il faudra faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement et toutes les parties prenantes soient sensibilisées aux multiples valeurs de la biodiversité et aux services écosystémiques associés;
- Des partenariats à tous les niveaux sont nécessaires pour une mise en œuvre efficace du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, afin de favoriser des mesures à grande échelle, de rassembler la participation nécessaire pour assurer l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs du gouvernement, de la société et de l'économie, et de faciliter la formation de synergies dans la mise en œuvre nationale des divers accords multilatéraux sur l'environnement;
- Des occasions d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique par le biais d'une coopération technique et scientifique renforcée entre les Parties existent. Un soutien additionnel au renforcement des capacités sera également nécessaire, surtout pour les pays en développement, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, ainsi que pour les pays à économie en transition; et
- Une augmentation globale substantielle du financement total lié à la biodiversité est nécessaire pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Publiée presque à miparcours du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, cette quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO4) présente un rapport opportun sur les progrès dans la réalisation des objectifs d’Aichi pour la biodiversité et les mesures nécessaires pour accélérer ces progrès, sur les perspectives de réalisation de la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature », et sur l’importance de la biodiversité pour la réalisation des objectifs généraux relatifs au développement humain durable au cours du présent siècle.

La Convention sur la diversité biologique est l’une des trois « conventions de Rio », émanant de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, appelée également Sommet « Planète Terre », qui a eu lieu en 1992 à Rio de Janeiro. Entrée en vigueur à la fin de 1993, la Convention a les trois objectifs suivants : « la conservation de la diversité biologique, l’utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ». La Convention compte actuellement 194 Parties (193 pays et l’Union européenne).

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Centre de commerce mondial  
413 rue St. Jacques, bureau 800  
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Téléphone : 1(514) 288 2220  
Télécopieur : 1 (514) 288 6588  
Courrier électronique : [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)  
Site Web : [www.cbd.int](http://www.cbd.int)